

PRISE EN CHARGE DPC

Vous avez choisi de valider votre obligation de Développement Professionnel Continu (DPC) avec EPUPharm, nous vous en remercions.

La procédure de validation et de prise en charge est différente selon votre statut.

Pour les **pharmaciens adjoints**, aucune démarche administrative n'est nécessaire.

Pour les **pharmaciens titulaires**, il est obligatoire de s'inscrire à la formation validant le DPC sur internet à partir de votre compte personnel « mondpc.fr », sur le site de l'ANDPC avant le début de celle-ci.

Cette démarche est indispensable pour la validation du DPC et votre indemnisation éventuelle.

1- INSCRIPTION AU PROGRAMME DE DPC SUR LE SITE ANDPC (TITULAIRES UNIQUEMENT)

À faire à partir du moment où nous vous aurons indiqués le numéro du programme.

À partir de votre compte, cliquer sur « recherche programme » Inscrire « epupharm » au niveau de l'onglet nom ou sigle de l'organisme puis « rechercher ». Cliquer sur le titre de la formation pour accéder à la fiche du programme, puis sur « voir les sessions » (Les dates de début et de fin de session qui apparaissent sur le site ANDPC, correspondent au début et à la fin des auto-évaluations)

2 – DEROULE DU DPC (PHARMACIENS ADJOINTS ET TITULAIRES)

Avant la conférence vous recevrez par mail (personnel quand indiqué dans fiche d'inscription), des questionnaires permettant l'analyse des pratiques officinales, et l'évaluation des connaissances avant et après la formation. Nous mettrons aussi à disposition un référentiel de documents pour votre travail personnel. Ces questionnaires sont à remplir à l'officine et resteront en votre possession. Après la conférence, nous vous enverrons un bilan à remplir et à nous renvoyer pour valider votre DPC.

3 – À réception du bilan, nous vous enverrons une attestation de DPC à conserver et à transmettre à l'Ordre pour le contrôle triennal de suivi d'une formation de DPC, selon les modalités transmises par le CNOP.